

« L'été Artistique à Campagne » Appel à candidature 2018

MAITRE D'ŒUVRE : Département de la Dordogne

PRESENTATION : Le Département est à l'initiative de l'opération « L'été artistique à Campagne ». Il s'agit à la fois de mettre en valeur un site naturel et patrimonial d'exception et de le faire découvrir au plus grand nombre. L'identité de ces soirées événements, se construit autour d'un univers artistique pouvant proposer arts de la rue, théâtre, contes, mise en lumière du Château et musique live.

L'objet de cet appel à candidature consiste à sélectionner quatre projets artistiques pouvant se dérouler sur le Domaine de Campagne durant la période estivale.

DATES :

Les soirées sont programmées sur les dates suivantes:

- le **samedi 14 juillet 2018** au soir
- le **samedi 28 juillet 2018** au soir
- le **dimanche 05 août 2018** au soir
- le **dimanche 19 août 2018** au soir

CIBLES: tout public, familial.

PRESENTATION DU SITE :

Propriété du Département depuis 2007, le domaine de Campagne fait l'objet d'un vaste programme de réhabilitation.

Situé sur le canton du Buge, le domaine de Campagne avec son parc romantique, son château fortement repris au XIXe et ses dépendances en enfilade, fait figure de lieu inédit au cœur d'un espace rural voué à l'agriculture.

De la bâtisse du XIIe siècle, probablement un château de plaine doté de douves, il ne subsiste aucune trace visible. L'édifice actuel se compose de deux logis en équerre dont la partie la plus ancienne date du XVe siècle. La limite nord du domaine est fermée par les dépendances qui, côté parc, offrent leur longue façade linéaire.

Le parc, redessiné entre 1852 et 1862 par un pépiniériste bordelais, est parcouru par un ruisseau ponctué de pièces d'eau, cascades et petits ponts à balustres. L'environnement arboré, en partie dégénéré, présente néanmoins quelques sujets remarquables en vogue au XIXe comme les cèdres, séquoias, platanes et taxodiums.

CONTRAINTES :

Pour les quatre dates, les spectacles sont présentés sur un site classé « MonumentHistorique », ce qui impose des contraintes d'implantation et de circulation dans des espaces sensibles.

La jauge maximum est de 300 personnes.

Les installations scéniques doivent être légères.

Le candidat fournira tous les éléments de scène, décors, costumes et accessoires, et, d'une manière générale, tous les éléments artistiques nécessaires à la représentation.

Les plans de feu et d'installation d'éventuelles structures devront faire l'objet d'une notice de sécurité.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : sont recevables les propositions artistiques portées par des acteurs associatifs du département et présentant des spectacles professionnels tout public, prioritairement dans les disciplines suivantes : théâtre, arts de la rue, art de cirque, conte, musique live...

La durée des spectacles doit se situer entre 45 min et 1h30.

L'ensemble des coûts de la représentation est à la charge du candidat.

L'organisateur pourra mettre en place une billetterie et bénéficier de l'intégralité des recettes.

Le département s'engage à mettre à disposition le lieu gratuitement avec la présence d'agents du département (gardien, techniciens) et d'aider à la mise en place technique (Chaises, signalétique pour les propositions déambulatoires, ...).

Il est possible de visiter le site sur rendez-vous. Pour cela contacter M. GASIOR : 06.74.25.48.17 ou M. LARNAUDIE : 07.86.84.58.47.

COMMUNICATION MISE EN ŒUVRE PAR LE DEPARTEMENT :

- une campagne de communication générique « L'été artistique à Campagne » comprenant : programmes (flyers), affiches, cartons d'invitations, ...
- un plan média : insertion des dates dans les brochures départementales, mise en ligne sur le site du Département www.dordogne.fr, insertions presse, annonces radio.

PIECES A FOURNIR :

- présentation de l'association porteuse du projet
- présentation de la compagnie (si différente), adresse du siège social, structure juridique, n° de licence d'entrepreneur de spectacle ;
- description du spectacle et fiche technique ;
- présentation multimédia du spectacle, photos (300 dpi), ...

SELECTION :

Le choix des projets se fera d'une part sur des critères artistiques (originalité, notamment par la capacité à mêler plusieurs formes artistiques, qualité du spectacle) et d'autre part sur la capacité d'adaptation du projet au site.

CANDIDATURE :

La date limite pour l'envoi des candidatures est fixée au lundi **1^{er} mars 2018**, à l'adresse ci-dessous:

Département de la Dordogne
Direction des Routes et du Patrimoine Paysager
Pôle Paysage et Espaces Verts
Service Paysages – Bureau Coordination des Sites
2, Rue Paul-Louis COURIER – CS 11200
24 019 Périgueux Cedex

Contact secrétariat : 05.53.06.82.70

FICHE D'INFORMATION
DE L'ASSOCIATION PORTEUSE

Nom de l'Association : _____

N° SIRET : _____

Siège social : _____

Coordonnées du référent : _____

Contact (fixe, mobile) : _ _ _ _ _

Courriel : _____@_____

Nom du spectacle proposé : _____

FICHE D'INFORMATION
DE LA COMPAGNIE

Nom: _____

N°licence : _____

Adresse postale : _____

Coordonnées du référent spectacle : _____

Contact (fixe, mobile) : _____

Courriel : _____@_____

Nom du spectacle : _____

Thème : _____

Jauge : _____

Durée du spectacle : _____

Synopsis (contenu, histoire...) :

Public cible :

tout public famille (préciser l'Age minimum :.....ans)

Puissance électrique nécessaire : _____

Frais de repas : _____

La fiche technique du spectacle doit obligatoirement être transmise avec la candidature.